

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse

Communiqué de presse sur la Yougoslavie

Embargo : pour diffusion immédiate lundi 25 novembre 1991

Index AI : EUR 48/28/91

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES ÉDITIONS
FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

YOUGOSLAVIE

Toutes les parties au conflit ont torturé des prisonniers et tué délibérément des civils non combattants

Amnesty International a déclaré ce jour que les informations parvenues de Yougoslavie au cours des quatre derniers mois indiquent que toutes les parties au conflit ont violé de manière flagrante les normes humanitaires internationales. Celles-ci prohibent le meurtre et la torture de combattants faits prisonniers et de civils ne participant pas directement aux affrontements.

L'organisation mondiale de défense des droits de l'homme appelle toutes les parties à mettre un terme aux attaques délibérées contre des civils non armés qui ne participent pas aux combats et à épargner les combattants qui se rendent. Elle les exhorte également à respecter les normes internationales en veillant à ce que les prisonniers soient traités avec humanité et que tous les non-combattants qui se trouvent sous leur contrôle soient protégés.

Selon les informations dont dispose Amnesty International, parmi les milliers de personnes qui ont trouvé la mort dans les combats figurent des civils non armés victimes d'exécutions extrajudiciaires et d'autres massacres délibérés et arbitraires, ainsi que des combattants capturés par la police, l'armée ou les forces paramilitaires.

Les informations sur ces violations flagrantes des droits de l'homme sont souvent contradictoires et difficiles à vérifier. Toutefois, une série d'événements relatés en détail par les médias et par des sources officielles ne laisse aucun doute sur le meurtre délibéré de civils et de soldats mis hors de combat - qu'ils aient été blessés ou qu'ils se soient rendus - et sur les tortures infligées aux prisonniers.

En septembre, plus de 20 personnes auraient trouvé la mort dans le village de Cetekovac en Croatie, où des miliciens serbes ont notamment abattu par balles cinq femmes âgées et tué un homme de soixante-cinq ans à coups de poignard. Au cours du même mois, treize réservistes et officiers de l'armée fédérale qui s'étaient rendus et avaient déposé les armes ont à leur tour été abattus par un membre d'une unité spéciale de la police croate de Karlovac.

Des informations parvenues plus récemment indiquent qu'un prêtre croate et deux religieuses faisaient partie d'un groupe de neuf personnes escortées par des soldats pour inhumer des victimes. Les militaires fédéraux les auraient ensuite remis à des miliciens serbes qui les auraient passés à tabac dans le sous-sol du poste de police de Titova Korenica.

Selon certaines sources, des exactions graves auraient été commises à Vukovar ces derniers jours. Un volontaire serbe de l'armée fédérale a déclaré à des journalistes que les militaires avaient tué jusqu'à 80 gardes nationaux croates dont certains n'étaient pas armés et tentaient de se rendre. L'Organisation s'efforce d'obtenir d'autres informations sur ces allégations.

Amnesty International conclut : « Il est impossible d'estimer l'ampleur de ces violations, qui ne représentent qu'une partie du nombre croissant de victimes du conflit, ou même d'obtenir confirmation des informations terrifiantes qui nous parviennent. Il est clair que des personnes qui ne participent pas directement au conflit sont tuées ou torturées arbitrairement et délibérément et que ces atrocités doivent cesser. »